

anzère 2025

VALAIS SWITZERLAND

Bulletin d'information de la stratégie des communes d'Ayent et d'Arbaz • numéro 5 • mai 2017

ANZÈRE VISIONNAIRE !

Anzère a été visionnaire ! Nombreux sont les professionnels du tourisme à le dire. Aujourd'hui, la destination tient en mains les cartes pour réveiller la belle endormie. Nouveau règlement pour financer le tourisme, taxe de séjour augmentée, plan d'actions, nouvelles offres pour les hôtes, organisme professionnel pour gérer le tourisme : la boîte à outils est équipée. Et le travail a commencé.

DÉMARCHE En 2015, Anzère décide de réagir parce qu'il n'est plus possible de laisser la courbe des nuitées fléchir.

La fréquentation des appartements de vacances diminue. Le tourisme a besoin d'investissements, mais l'argent manque.

Si Anzère a eu son heure de gloire, les atouts sont toujours là pour faire de la destination un lieu de vacances apprécié !

Création d'Anzère Tourisme SA

Première action : confier un mandat à un professionnel pour trouver des pistes. Olivier Foro fait son arrivée à Anzère. L'homme arrive d'Ovronnaz où, pendant 17 ans, il a fait la promotion de la station valaisanne.

Suite à ce mandat, Anzère crée une société anonyme réunissant les acteurs et décideurs du tourisme autour d'une même table. Anzère Tourisme SA est dirigée par le conseil d'administration des 10 actionnaires, et Damian Indermitte, son directeur.

En parallèle, d'autres professionnels apportent leurs compétences. « Anzère a fait preuve de bon sens et de logique dans sa démarche, souligne Anne-Sophie Fioretto, responsable du bureau d'études Pacte3F.

Une démarche qui devait amener à penser le pilotage et la gouvernance du tourisme, à déterminer des lignes directrices, à déterminer les moyens disponibles et ceux nécessaires pour relancer le tourisme. »

Anzère 2025 : démarche participative

C'est nombreux que les habitants d'Arbaz et d'Ayent, les propriétaires d'hébergements et les commerçants du lieu ont participé aux trois ateliers mis sur pied.

Après s'être mis d'accord

sur ce qui fait la force d'Anzère, sur ses atouts, il a été question des besoins pour améliorer la destination et la rendre plus attractive.

À côté de ces ateliers participatifs, une commission stratégique (réunissant acteurs du tourisme, décideurs et délégués des propriétaires de résidences secondaires) a travaillé sur les différents dossiers. Tout cela a débouché sur une feuille de route pour l'équipe d'Anzère Tourisme.

On retiendra que la place du village d'Anzère est un lieu à fort potentiel, que le mot « durabilité » est une valeur commune qui doit guider le développement à venir, que la saison estivale possède un grand potentiel de développement.

Nouveau règlement

Aujourd'hui, le règlement qui définit le montant de la taxe de séjour et les modalités d'assujettissement à la taxe de séjour forfaitaire a été validé sans demande de modification (cas rare jusque là en Valais) par le Conseil d'État valaisan, autorité compétente pour l'homologation.

« Durant toutes les démarches, nous avons tenu au courant les différents services de l'État qui ont été associés à nos travaux. », indique Anne-Sophie Fioretto.



Si Anzère a eu son heure de gloire, les atouts sont toujours là pour faire de la destination un lieu de vacances apprécié !

PLUS D'ARGENT POUR LE TOURISME

FINANCEMENT Pour financer les infrastructures, entretenir la station, divertir les vacanciers, créer des offres touristiques prêtes à l'emploi, pour faire connaître loin à la ronde la destination touristique et informer les hôtes sur place, il faut de l'argent ! Cet argent provient des caisses publiques, de l'activité des prestataires privés et des visiteurs eux-mêmes. On peut dire que les communes (Ayent et Arbaz) paient grosso modo la moitié de la facture du tourisme d'Anzère. Les réflexions n'ont pas tant porté sur la manière de réduire la part des collectivités dans le fonctionnement du tourisme, elles ont surtout cherché comment mieux affecter cet argent, avec toujours dans l'idée de dynamiser Anzère.

Financement équitable

Si tous s'accordent à dire qu'il faut augmenter les moyens financiers dédiés au tourisme, tous ont sou-

haité que le financement soit réparti de manière équitable. Le gros chantier a été la refonte de la taxe de séjour. Une des sources de financement que permet de percevoir la loi cantonale sur le tourisme. Jusqu'à quel montant devait-on l'augmenter ? Comment concevoir le forfait pour les propriétaires de résidences secondaires ? Quelles offres privilégiées proposer à ceux qui s'acquittent de la taxe ? Autant de questions qui aujourd'hui ont trouvé réponses.

Des calculs minutieux

« Différents modèles ont été analysés et simulés pour ajuster la taxe de séjour forfaitaire. Ce fut un gros travail pour déterminer le montant par nuitée et décider du nombre à inclure dans le forfait. » Anne-Sophie Fioretto explique que, jusqu'ici, le forfait équivalait à 30 nuitées par an. Sachant que la moyenne cantonale

est de 54 nuitées, il était nécessaire d'ajuster ce nombre. Désormais, un meilleur équilibre est amené. Au final, les propriétaires des résidences secondaires, profiteront également du nouveau dynamisme et de la bonne marche économique d'Anzère. L'autre donnée qui a nécessité de savants calculs est le coefficient touristique de chaque objet. Il sert à déterminer l'occupation touristique potentielle de chaque bien immobilier. Ce coefficient se base à la fois sur la taille de l'appartement ou du chalet, sur le nombre de lits et le nombre de pièces. Un travail de titan de mise à jour et contrôle des données concernant chaque résidence secondaire a été accompli. « Nous avons maintenant une radiographie du parc d'hébergement touristique », souligne Anne-Sophie Fioretto.

LA TAXE, COMMENT ÇA MARCHE ?

La taxe de séjour pour une nuitée est fixée dès le 1^{er} mai à 3,50 francs pour un adulte (1,75 pour un enfant). Dès cette même date, la facturation du forfait est adaptée.

Son montant se calcule en multipliant le tarif unitaire de 3,50 francs par le coefficient

touristique et par le forfait annuel de nuitées (soit 50 nuitées).

Chaque propriétaire d'une résidence secondaire à Ayent a été invité à contrôler et valider les données qui concernent son bien.

Toutes les informations reçues

sont actuellement analysées par la municipalité. Les propriétaires d'Arbaz recevront ce même courrier ultérieurement.

La facturation de la taxe de séjour forfaitaire se fera au prorata du nombre de mois dès le 1^{er} mai sur la base des nouveaux tarifs. Toute personne qui paie la taxe de sé-

jour recevra un pass "Anzère Liberté" (le nombre de pass par logement correspond au coefficient touristique du bien immobilier).

Le pass peut également être acheté par les personnes domiciliées à Ayent et Arbaz, par les saisonniers et par des excursionnistes.

« JE CROIS FERMEMENT AUX POSSIBILITÉS D'ANZÈRE »

La nouvelle organisation touristique Anzère Tourisme SA regroupe dix actionnaires : les communes d'Ayent et d'Arbaz et leur société de développement respective, Télé Anzère, Spa & Wellness, les hébergeurs d'Anzère, les représentants des associations des propriétaires (ASPA), des commerçants et de la fondation de la place de village (AVO). À la direction de cette nouvelle structure se trouve Damian Indermitte.

Qu'est-ce qui vous a attiré dans ce challenge à Anzère ?

Je connaissais déjà la station d'Anzère, je savais que la démarche était en cours. Outre le fait que je souhaitais travailler dans le Valais central, j'avais envie de relever un défi dans le tourisme, une branche où le contexte est aujourd'hui assez compliqué, avec par exemple le manque de neige. Et à Anzère, je voyais de l'extérieur qu'il y avait la volonté de faire bouger les choses. Je crois fermement aux possibilités de cette destination.

Ce défi, quel est-il ?

Nous allons réveiller la belle endormie et retrouver l'élan des années septante ! Nous voulons attirer de nouveaux clients. Nous voulons qu'Anzère retrouve le dynamisme d'autrefois, que les propriétaires d'appartements occupent davantage et plus longtemps leur résidence, eux ou bien leurs amis, leur famille. Et nous voulons qu'ils deviennent les ambassadeurs d'Anzère !

Vous dirigez donc Anzère Tourisme. Estimez-vous que c'est la structure idéale ?

Les chemins de décision sont plus courts puisque les dix acteurs principaux sont autour de la table, dans le conseil d'administration. Des rapprochements se concrè-

tisent, les forces sont regroupées entre Arbaz, Ayent et Anzère, l'Office du tourisme d'Arbaz est par exemple désormais rattaché à Anzère Tourisme.

Avez-vous trouvé auprès des partenaires touristiques la motivation que vous espériez ?

Oui, j'ai trouvé ici des gens motivés, même chez les plus anciens. Et puis il y a une nouvelle génération de commerçants qui s'est installée : les jeunes reviennent dans la branche. Certes, il faut un minimum de fonctionnement pour relancer la machine, pour que les gens reviennent à Anzère ; il faut notamment redynamiser le tissu commercial sur la place du village.

Les clés du succès sont là. Pour réussir, il faut des conditions économiques et politiques adéquates, de l'innovation et du marketing, de nouvelles infrastructures touristiques, et cela sera possible grâce au fonds d'investissement que nous allons pouvoir créer.

Le financement justement : l'objectif de l'augmentation de la taxe de séjour, c'est de réaliser des projets et actions concrètes issus de la réflexion participative Anzère2025.

Oui, c'est une des priorités : nous espérons doubler les finances destinées au tourisme pour inves-

tir dans des projets qui profitent directement aux vacanciers, aux propriétaires de résidences.

L'argent de la taxe de séjour sera affecté au fonds d'investissement (20%) dédié à la réalisation de nouveaux projets, à la Carte avantages, à l'entretien d'équipements et infrastructures existantes ; nous prenons d'autre part en charge certaines dépenses touristiques (comme le tapis remonte-pente et le téléski du village, les navettes, les chemins pédestres). Sur le moyen et long terme, ce fonds permettra de financer d'autres projets listés dans le processus Anzère 2025.

Pouvez-vous donner quelques exemples de projets ?

Le plan d'action Anzère 2025 a établi une liste de projets. On peut citer la luge d'été au Pas-de-Maimbré, des projets qui créeront une nouvelle dynamique sur la place du village ; nous voulons aussi élargir l'offre touristique en incluant le coteau des communes d'Ayent et Arbaz, pour que nos hôtes visitent les espaces nature et culture des villages. La liaison en bus entre Arbaz-Ayent et Tseuzier est une des réalisations concrètes dès cet été, elle fera mieux faire connaître cet endroit magnifique.

Vous dites que les propriétaires non domiciliés sont les meilleurs ambassadeurs d'Anzère ?

Oui, nous les considérons comme des partenaires et comme des ambassadeurs. Nous les invitons par exemple à venir à Anzère avec leur



Damian Indermitte, directeur d'Anzère Tourisme SA.

entreprise pour des séminaires. Il leur suffit d'appeler l'Office du tourisme, nous nous occupons de l'organisation de leur sortie pour les membres de leurs sociétés et accompagnants.

C'est comme ça aussi que l'on pourra remplir la station en basse saison ! La communauté des propriétaires à Anzère est bien diversifiée, un atout à développer.

Les propriétaires de logement à Anzère vont payer davantage leur forfait. Peut-on dire qu'ils en auront pour leur argent ?

Ils contribuent, par le paiement de la taxe de séjour forfaitaire, au développement d'Anzère et de sa région. Immanquablement, une station vivante et économiquement dynamique augmente la valeur de l'immobilier. Nous espérons que les propriétaires utiliseront davantage leur logement de vacances, qu'ils le mettront en location aussi.

Ce pass "Anzère Liberté" est la grande nouveauté de cet été...

Oui, ce sera notre produit marketing phare pour renforcer l'attractivité d'Anzère. Anzère Tourisme SA va axer sa communication pour l'été sur ce pass.

Cet été, les détenteurs accéderont gratuitement aux remontées mécaniques de Télé Anzère, à la piscine du Spa & Wellness (dont l'ouverture est garantie de juin à octobre), au transport avec CarPostal reliant Arbaz et Anzère au barrage du Rawyl. Le pass donnera accès aussi aux différentes « Expériences » proposées chaque jour. Par exemple des dégustations de vin ou des tours en VTT.

Comme nous démarrons avec ce produit, la première mouture sera valable pour l'été et l'automne ; une seconde sera créée pour l'hiver et valable pour toute l'année touristique.

ANZÈRE LIBERTÉ

Son objectif : augmenter l'attractivité d'Anzère, tant pour les vacanciers en court séjour que pour ceux qui possèdent une résidence secondaire.

Le pass "Anzère Liberté" donne l'accès gratuit aux infrastructures suivantes de juin à octobre:

- Piscine du Spa & Wellness
- Remontées mécaniques TAZ
- Tennis d'Anzère et d'Arbaz
- Musée valaisan des Bisses
- Observatoire d'Arbaz
- BigAirBag

Et la participation gratuite aux expériences suivantes:

- Lundi : Apéritif Place du village
- Mardi : Visite des villages
- Mercredi : Dégustation de vins
- Jeudi : Initiation au VTT
- Vendredi : Visite du barrage

Pass disponible dès le 1.06.

LE SUCCÈS D'UNE STATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

PROJETS Dynamiser Anzère passe par l'augmentation des moyens financiers, par la création de la Carte avantages, par l'organisation d'un riche programme d'activités et de loisirs. Cela passe aussi par la création de nouvelles infrastructures.

Le processus Anzère 2025 a débouché sur une feuille de route pour la société Anzère Tourisme. L'augmentation de la taxe de séjour permettra de donner davantage de moyens financiers. Cet été, au Pas-de-Maimbré, on devrait pouvoir développer une nouvelle offre de loisirs avec du « tubing », un parcours de luges qui devraient attirer du monde. Toujours dans le sillage d'Anzère 2025, la place du village (une offre dont peu de stations disposent) sera dynamisée. Anzère Tourisme SA a pour tâche de redonner vie à la destination qui s'était un peu endormie ; c'est le rôle du directeur Damian Indermitte. Mais le succès d'une station est l'affaire de tous : les commerçants

| Taille des appartements | Coefficient touristique (UPM)* détermine le nombre de Cartes avantages distribuées | Montant forfaitaire / année (payé par appartement) |
|-------------------------|---|---|
| Studio / 1 pièce | 2 | 350 CHF |
| 2 pièces | 3 | 525 CHF |
| 3 pièces | 5 | 875 CHF |
| 4 pièces | 7 | 1225 CHF |
| 5 pièces et plus | 8 | 1400 CHF |

Le coefficient représente le potentiel d'occupation touristique d'un logement, conformément aux exigences de la L.Tour. Il a été mis en relation avec le nombre de pièces, après une analyse statistique réalisée sur le parc des logements de la commune d'Ayent en considérant les surfaces habitables, les nombres de pièces, les nombres de lits et les capacités d'accueil théoriques (adultes et enfants) des logements.

sont invités à contribuer chacun à la vie d'Anzère ; les propriétaires de résidences secondaires sont invi-

tés à davantage utiliser leur bien et pourquoi pas le mettre en location ; les domiciliés des communes

d'Ayent et d'Arbaz sont invités à se faire plaisir et « jouer les touristes » dans leur propre station.